

30 mai 2008 -16:05

Appartient à Conseil des ministres du 30 mai 2008

Conventions AFSCA

Conventions entre l'AFSCA et le CERVA et l'Institut de santé publique

Conventions entre l'AFSCA et le CERVA et l'Institut de santé publique

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a approuvé une convention entre l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et le Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA) ainsi qu'une convention entre l'AFSCA et l'Institut de santé publique.

Fin 2007, l'AFSCA a mis fin au contrat qu'elle avait conclu avec l'Institut de santé publique pour ses missions en tant que laboratoire national de référence. L'Institut effectue des analyses pour le dépistage de résidus et de contaminants de nature physique ou chimique. Les deux institutions ont décidé de conclure un nouveau contrat qui tient compte de l'élargissement des activités de l'Institut de santé publique. Une partie des tâches qui étaient confiées à l'Institut dans le premier contrat (comme les analyses de mycotoxines et de métaux lourds) est à présent transférée au CERVA.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>